

Zeitschrift:	Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber:	Le messager suisse de Paris
Band:	4 (1958)
Heft:	12
Rubrik:	Chronique romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ROMANDIE

Hôtes notables.

La Romandie, de plus en plus, est une terre d'élection pour les grands de ce monde qui recherchent un gîte confortable et discret, un pays dont le gouvernement soit stable, un système fiscal supportable et, peut-être aussi, des horizons poétiques. A cet égard, les rives du Léman sont particulièrement hospitalières ; nous avions déjà Charlie Chaplin et Georges Simenon. Nous allons accueillir, paraît-il, une autre grande vedette de l'écran, qui va s'installer dans la région de Coppet, mais dont la presse ignore encore le nom...

Parmi les hôtes de passage ces derniers temps, mentionnons la reine-mère de Jordanie avec sa famille (son fils, le roi Hussein, non compris) et sa suite. Et aussi le Shah d'Iran qui, fidèle au souvenir de ses années d'études, a profité d'un voyage d'affaires en Italie pour faire une brève apparition à Genève et à son ancien lycée du Rosey.

Un autre personnage connu serait sur le point de revenir en Suisse romande — où il séjournait déjà longuement. C'est le prince Napoléon. Propriétaire d'un superbe domaine à Prangins, près de Nyon, il avait fait miser aux enchères, il y a quelques années, le contenu de la grosse maison de maîtres qu'il habitait. Le domaine, lui-même, avait été offert à la vente, et des arpenteurs étaient même venus y planter leurs piquets en vue d'un futur lotissement de la propriété. Ces derniers jours cependant, le prince — qui n'avait finalement pas vendu — a lancé sur le terrain de nouvelles équipes d'ouvriers. Il semble qu'il soit décidé à regagner les abords de Nyon, probablement au printemps prochain.

Bourgeois d'honneur.

Le Conseil communal, sur proposition de la municipalité, a accordé la bourgeoisie d'honneur de la ville au maître Alfred Cortot. Né à Nyon, de mère vaudoise et de père français, le grand pianiste était venu s'établir, au début de la guerre, dans le chef-lieu vaudois, qu'il n'a plus quitté depuis, si ce n'est pour des tournées de récitals ou de conférences. L'opinion publique a salué avec satisfaction ce geste qui honore également le maître et les autorités lausannoises.

La liberté n'est plus qu'un rêve...

...pourrait-on écrire en parodiant les paroles de l'hymne vaudois. La censure, en effet, a fait beaucoup parler d'elle ces temps derniers, sur le plan fédéral comme sur le plan vaudois. Le film « Les Tricheurs », jugé inconvenant et démoralisant, a été interdit sur les écrans de ce bon pays de Vaud où l'on chante à longueur de dimanches « la liberté, la paix ». En fait de paix, ce fut un beau tumulte : les quotidiens, porte-parole de l'opinion publique, attaquèrent vivement ces messieurs de la Censure, jugeant que les Vaudois (à partir de 18 ans — puisqu'on admet déjà, pour certaines bandes, d'interdire l'entrée aux jeunes gens de 16 à 18 ans) avaient assez de maturité pour pouvoir, par eux-mêmes, se faire une opinion de n'importe quel film.

Malgré la campagne de presse, la commission de censure, comme le département de Justice et Police, dont

elle dépend, n'ont pas fait marche arrière. Des organisations entreprenantes (au premier rang desquelles l'Association générale des étudiants) ont alors frété des autocars qui ont conduit à Genève — où le film n'était pas interdit — les mordus de cinéma, eux-mêmes devenus tricheurs.

A noter qu'au cours des mêmes semaines, on pouvait voir à Lausanne « Les Amants » et « En cas de malheur », deux films dont la « valeur morale » pouvait également être discutée. En ce qui concerne le premier, il est à peu près certain — mais personne ne l'a relevé jusqu'ici — que la censure s'est également manifestée en ordonnant des coupures.

Autre victime d'Anastasie : « Les sentiers de la gloire », film américain évoquant la « bêtise de la guerre » et mettant en scène, en leur donnant un rôle tout autre que joli, des officiers et soldats français de la première guerre mondiale. Interdit d'abord à Genève, puis à Bâle, puis à Lausanne (même en présentation de presse), ce film a finalement été mis à l'index par le Parquet fédéral lui-même, pour des raisons non pas morales, mais politiques : il s'agissait, dans son esprit, d'éviter des complications diplomatiques avec la France.

Une cure de cinéma.

Puisque je vous parle de cinéma, que je vous mentionne la curieuse aventure survenue à Genève au gérant d'une salle obscure. Au bénéfice d'un long bail, ledit gérant avait vu la société propriétaire de l'immeuble résilier ce contrat, pour des raisons à son avis abusives. Pour ne pas perdre tous ses droits, il s'installa avec deux amis dans la cabine de projection pour n'en plus bouger. Ravitaillés par des copains, les trois « prisonniers » passèrent cinq jours, soit 120 heures, dans ce petit local, jusqu'à ce qu'un arrangement provisoire intervienne. Pour se distraire, ils n'eurent même pas la ressource de regarder l'écran : la salle était fermée au public, et les propriétaires avaient fait retirer les pièces maîtresses des appareils de projection !

Vers le Jura libre ?

Le Rassemblement jurassien, mouvement séparatiste pour l'érection du Jura bernois en canton souverain, a déposé à la chancellerie du canton de Berne l'initiative qui demande que la question de principe soit posée au peuple bernois dans son ensemble, et qui a été signée par plus de 24.000 citoyens. Dans le Jura bernois (la collecte des signatures n'a pas été « poussée » dans la partie alémanique du canton), 57 % des citoyens inscrits ont signé les listes, ce qui représente un record absolu en Suisse — et un chiffre supérieur à la participation aux scrutins fédéraux ou cantonaux en général.

Il s'agira maintenant de savoir si le gouvernement bernois accepte, sur le plan juridique, cette initiative, s'il veut bien la soumettre au corps électoral de tout le canton... et quel sort lui sera fait par le peuple souverain. Ce n'est pas pour demain, mais, incontestablement, le Rassemblement progresse vers son objectif.

Jean-Pierre Nicod.